



Gond-Pontouvre, le 26 mai 2021

Organisation du temps scolaire – Rentrée 2021

Madame, Monsieur,

L'ensemble des conseils d'écoles de la commune s'est prononcé à 78% pour le passage à 4 jours par semaine pour la rentrée 2021. Au regard de ce résultat, Madame la Directrice des services départementaux de l'Education Nationale, vient de nous signifier son avis favorable pour la modification de l'organisation du temps scolaire, qui s'organisera sur une semaine à 4 jours dès la rentrée de septembre 2021, il n'y aura donc plus école le mercredi matin.

Afin de répondre à ces nouveaux choix d'organisation :

- Les nouveaux horaires scolaires seront : 8h30/12h00 – 13h45/16h15.
- Les horaires de garderie seront : 7h00/8h30 – 16h15/18h30.

Les activités périscolaires comprendront des activités encadrées par le Centre Social durant la pause méridienne et le soir dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Les Activités Pédagogiques Complémentaires des enseignants se dérouleront également le soir après 16h15.

Le Centre Social pourra accueillir les enfants les mercredis toute la journée et afin de s'y préparer au mieux, pour les familles intéressées, merci de bien vouloir compléter le bulletin ci-joint.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération ces nouvelles dispositions quant à l'organisation scolaire sur 4 jours, adoptées par ailleurs par la très grande majorité des communes.

Le Maire

Gérard DEZIER



ENQUETE AUPRES DES FAMILLES DES ECOLES DE GOND - PONTOUVRE ACCUEIL EN CENTRE DE LOISIRS RENTREE 2021/2022

Madame, Monsieur,

A partir de septembre 2021, votre enfant n'aura plus classe le mercredi matin. Afin d'anticiper ce changement et d'organiser au mieux l'accueil des enfants dans notre centre de loisirs les mercredis, nous vous sollicitons, dès maintenant, pour remplir cette enquête qui nous permettra de connaître vos besoins.

En vous remerciant de votre collaboration.

La Responsable enfance-jeunesse
Emilie ANDRIEUX

**Enquête à remettre à l'école ou directement au Centre Social
avant le 2 juillet 2021.**

Lieu de scolarisation de votre enfant pour l'année scolaire 2021-2022 :

Nom et prénom de l'enfant : _____

Nom de l'école : _____

Classe : _____

Accueil en centre de loisirs :

Votre enfant fréquentera-t-il le centre de loisirs en 2021-2022 ?

Oui Non Je ne sais pas encore

Si oui :

En journée complète Le matin L'après-midi

Information : Pour les parents qui souhaitent **une prise en charge de leur enfant** par l'équipe du centre de loisirs, **dès le mercredi 8 septembre 2021**, il est impératif de faire, **AU PREALABLE**, une inscription. Vous pouvez effectuer **ces démarches au centre social à partir du 8 juillet 2021**.